

À la rentrée : La semaine de quatre jours et demi

Page 14



Méconnaissable,
l'avenue de Talmont à neuf...
et au « vert » ! p. 6



Top départ de
l'aménagement
des Prés de La
Clais sud
pour 285
logements
p. 7

Le Conseil
municipal
2014-2020 :
composition,
ambitions, etc.
pages centrales



LE
CHATEAU
d'Olonne

www.lechateaudolonne.fr

3 Plage de Tanchet

- Avant, la plage était sens dessus dessous...

4-5-6 Cadre de vie, voirie

- Rénovation dans les quartiers : **Nina d'Asty** et **Le Vivier** battent le pavé !
- À Cayola, la route fera le pont
- Plus de tenue pour les rues de la zone d'activités des **Plesses**
- L'avenue de Talmont sur le bon chemin

7 Urbanisme

- **Prés de la Clais sud** : les travaux démarrent

8-9 Animations estivales

- Les **Scènes d'été** aux **Vallées**, à l'abbaye d'**Orbestier**...

10-11 Les principaux travaux en ville**12-13 Équipements publics**

- Hôtel de Ville : le chantier dans six mois
- Ravalement de façade à la salle des fêtes et à la bibliothèque
- Écoles rouvertes... pour travaux
- Côté pile de l'office de tourisme, la terrasse

14-15 Éducation, enfance, jeunesse

- En septembre, l'école changera de rythme
- Les parents cliquent sur leur **Espace Famille**

16 L'événement, la date, la photo...**17 Logement**

- Acheter avec un « apport » de 6 000 €

18 État civil**19 Tribunes des groupes d'opposition****20 Infos pratiques**

- Le degré élevé de la prévention « canicule »
- Maison surveillée, vacances plus tranquilles !

Castel info n° 35, juillet 2014

Directeur de la publication : Joël Mercier,
Maire du Château d'Olonne.

Rédaction : Hugues Front.

Photos : Hugues Front, Corinne Péneau, Olivier Sauzet,
Robert Scheenaerts.

Maquette : MCM Information.

Mise en page : Tessier Communication,
Saint-Hilaire-de-Riez.

Impression : Offset 5, La Mothe-Achard.
Dépôt légal en cours.

Tirage : 11 000 exemplaires sur du papier PEFC
issu de forêts gérées durablement.

PEFC : 10-31-1980.



Notre cap

Nous voilà trois mois après l'élection municipale. Quel qu'ait été votre vote, je vous remercie tous de votre contribution à la vie démocratique locale. 33 élus de sensibilités diverses vous représentent. Avec la majorité municipale, le devoir d'initiative, d'action et de responsabilité m'incombe en premier.

Nous n'augmenterons pas la pression fiscale et nous maintiendrons un niveau d'investissement comparable à celui des précédentes années. Ce cap garantira l'amélioration de l'environnement, de la voirie, des écoles, des équipements sportifs et culturels, etc. Ce ne sera pas facile, car, vous le savez, l'État nous aide de moins en moins, alors qu'augmente le prélèvement sur nos recettes fiscales pour aider les collectivités en difficulté.

Nous avons la chance de prendre notre élan sur des bases financières saines et sur l'organisation opérationnelle de services municipaux bien structurés. Forts de ces moyens, en septembre nous appliquerons la réforme des rythmes scolaires dont l'impact sur les finances municipales n'est pas neutre. J'apprécie que le Conseil municipal adhère, unanime, aux dispositions locales prévues pour les enfants de nos écoles publiques.

J'ai noté aussi que le lancement du dossier du futur Hôtel de Ville n'a suscité qu'une voix contre parmi les 33 membres du Conseil. Cela minimise les objections rapportées ici ou là.

Enjeu sans précédent dans notre histoire, l'union des trois communes du Pays des Olonnes est en filigrane de ce mandat. Nous l'aborderons avec le plus grand sérieux et le plus rationnellement possible. Contrairement là encore à ce qui peut être dit parfois, nous y sommes favorables. Nous souhaitons franchir le cap par étapes. Toute la population de l'agglomération est impliquée, et nous voulons que vous, les Castelolonnois, y trouviez votre compte. Et, à la fin, vous déciderez par un vote.

Peut-on être plus responsable, plus démocratique et plus clair ?

À tous, je souhaite le plus bel été qui puisse être. À ceux pour qui la saison estivale est économiquement capitale, j'espère que l'été sera très fructueux.

Joël Mercier,

Cordialement Maire



Les plagistes ont décalé début juin l'installation de leurs établissements temporaires.

Avant, la plage était sens dessus dessous...

Plage de **Tanchet**, deux chantiers difficiles ont été conduits avant l'été : la réfection du perré protecteur, et la création d'une passerelle pour l'accès de tout le monde.

et aussi en raison de la découverte, en cours de chantier, d'un trou de plusieurs dizaines de m³ derrière les dalles de pavement. Une mauvaise surprise, mais la preuve flagrante que la réfection du perré était cruciale. Tôt ou tard, la route aurait pu s'effondrer. Bien sûr, la cavité a été comblée.

Les travaux se sont achevés début juin, avec un différé de quelques semaines décalant l'installation des commerces des plagistes.

Informés par la municipalité et conscients des vicissitudes du chantier, ces commerçants saisonniers ont fait preuve d'une réelle compréhension.



La plage en janvier dernier, un désert de cailloux.

L'été, on oublie qu'en hiver de violentes tempêtes frappent sévèrement la plage. En janvier dernier, par exemple, elles ont aspiré tout son sable. La plage de **Tanchet** fut réduite à un désert de cailloux. Bien avant ces impressionnantes intempéries, la Ville avait planifié des travaux de consolidation du perré, digue de 220 m qui en haut de plage joue un rôle de rempart. Sans cet ouvrage, il n'y aurait pas de route en bord de mer.

Le déroulé des travaux, déjà très complexes, avec enfouissement d'un rideau de palplanches et renforcement bétonné du socle, a subi quelques contretemps à cause des conditions climatiques,

L'équation de la passerelle

Autre chantier, la création de la passerelle a fait couler beaucoup de salive et d'encre. Inutile, moche, mal placée, encombrante... Les critiques ignorent l'essentiel : tout le monde doit pouvoir venir à la plage. Plus qu'un vœu, c'est obligatoire : l'État l'impose. C'est légitime, il n'est pas imaginable que les personnes à mobilité réduite restent à l'écart. Enfin, disposition réglementaire, la pente du dispositif d'accès doit être inférieure ou égale à 4 %.

Ce cadrage laissait peu de marge de manœuvre, d'autant moins que la topographie du site ajoute un lot supplémentaire de contraintes techniques. Tous les paramètres pris en compte, d'un commun accord les communes des Sables d'Olonne et du Château d'Olonne ont ancré la passerelle du côté sablais de la plage, tout



Descendre en pente douce à la plage, un droit légitime pour les personnes à mobilité réduite.

en maintenant la cale nécessaire à l'école de voile. Quant à l'ouvrage lui-même, le choix s'est porté sur une passerelle identique à celle de la grande plage sablaise. Quoi qu'on dise, c'est le modèle le moins encombrant possible. Autre certitude, la combinaison

entre les caractéristiques de la passerelle et son site d'implantation est la solution la moins consommatrice d'espace de plage pour les estivants et l'activité touristique. Sur une plage plutôt petite, n'est-ce pas le bon compromis ?

Nina d'Asty et Le Vivier battent le pavé !

Gros travaux pour des quartiers bien différents ! Point commun : à la fin, ces aménagements de voirie « rafraîchiront » le cadre de vie des habitants.

L'avenue Nina d'Asty traverse le domaine de la **Pironnière**. Longue de 500 m, elle tient une place essentielle pour les déplacements dans tout le quartier de la **Pironnière**. C'est aussi l'une des entrées en ville à partir du littoral. Mais **Nina d'Asty** n'est plus dans « les clous » des règles et des modes de déplacement.

Prévu en 2015, un nécessaire aménagement viendra clore toute une série de chantiers préalables.

Cet hiver, **Vendée Eau**, organisme en charge de l'eau potable, a bouclé par cette avenue un vaste plan de remplacement des conduites vétustes du quartier. En deux ans, trois km de tuyaux ont été posés. Pour 225 000 €, la Ville a pris le relais au printemps en changeant la canalisation d'eaux pluviales, elle aussi vétuste, plusieurs effondrements étant survenus ces dernières années. Enfin, elle a procédé à l'enfouissement des câbles aériens (téléphone et électricité), investissement de 150 000 €. À l'automne les poteaux disparaîtront, et les nouveaux candélabres d'éclairage public apparaîtront.



Restructuration de l'avenue au printemps prochain

Début 2015, la conduite d'évacuation des eaux usées sera renouvelée par un « chemisage » qui prolongera pour longtemps sa fiabilité. Peu coûteux, le chemisage évite aussi de rouvrir des tranchées.

Enfin, l'aménagement de voirie proprement dit sera traité sur la base de plusieurs objectifs dont :

- la réfection et l'adaptation des trottoirs à l'usage des personnes à mobilité réduite,

- la création de places de stationnement sur la partie basse de l'avenue,
- la sécurité de l'accès et de la sortie du centre de vacances **Ker Netra**, avec cheminement jusqu'à la côte.

Les études techniques sont en cours. Et, avant sa finalisation, le projet sera débattu avec les riverains.

La Ville prévoit un investissement de l'ordre de 350 000 €.

Le Vivier rajeunit

130 maisons, deux rues, deux impasses... sur douze hectares, Le Vivier est typique d'une urbanisation dense en centre-ville. Ouvert à l'habitat à la fin des années 60, le quartier avait très peu bougé depuis...

L'arrivée d'engins de travaux publics, au printemps, a rompu cette quiétude et lancé une opération de type « ravalement » de voirie. Mené en deux temps, l'aménagement sera aussi doublé d'un « rafraîchissement » des plantations.

Priorité aux piétons et à leurs trottoirs

Les travaux ont débuté fin février avec l'extension du réseau d'évacuation des eaux pluviales rue Jean-Bouin, sur 200 m environ. Courant avril, l'aménagement de voirie commençait. Trottoirs, bordures, chaussée automobile... tout est repris à neuf. Une priorité est accordée aux trottoirs.

Sur toute la longueur des rues, 1,5 km, ils seront élargis à 1,40 m pour être accessibles à toutes les personnes à mobilité réduite, les parents avec poussette par exemple. Contrepartie, la chaussée est rétrécie à 6 m. Les automobilistes raisonnables



devraient donc ralentir, d'autant plus que le stationnement alterné bilatéral reste la règle. Autres aménagements, il est prévu un petit rond-point de desserte de l'impasse Jean-Bouin.

Plus de couleur sur les touches vertes !

Excepté l'espace central engazonné, le lotissement du **Vivier** n'est pas riche en espaces verts. Raison de plus pour soigner les quatre modestes emplacements. Ils seront recomposés avec une palette de végétaux qui apporteront de la couleur dans le paysage.

La première tranche d'aménagement se termine. La seconde est prévue courant 2015. Globalement la Ville consacre 470 000 € à ce « rajeunissement » de quartier... vivifiant !



Cayola, la route fera le pont

Coupées par une crue hivernale de la **Combe**, la route et la piste cyclable littorales ont été rouvertes à l'avant-saison. Solution transitoire, car à **Cayola** on fera le pont en 2017.

Un provisoire soigné comme du neuf ! Le Conseil général a fait ce qu'il faut pour rétablir la liaison coupée le 14 février.

24 h plus tôt, des pluies subites et abondantes ont noyé le bassin versant de la **Combe**, en limite du Château d'Olonne et de Talmont-Saint-Hilaire. À **Cayola**, sous la route, la buse d'évacuation se bouche d'un côté avec des branchages et de l'autre avec des galets repoussés par les tempêtes océaniques. L'eau monte, monte... La pression sur la route aussi. L'eau déborde. La chaussée se fissure. À tout moment la route peut être emportée et la passerelle de la piste cyclable avec. Le Conseil général anticipe. En quelques coups de pelle, il fait ouvrir une brèche au travers

de la route pour évacuer le stock d'eau avant que la nature ne libère violemment cette masse.

Le pire étant évité, un plan de restauration d'urgence est mis en œuvre. Enrochements, nouvelles fondations, pose d'une grosse canalisation, remblaiement, enrobé, dépose et repose de la passerelle... trois mois plus tard la route rouvre à neuf pour 575 000 €.

Une assise pour un futur pont

À neuf... mais à titre provisoire. Vu le contexte des dérèglements climatiques, le Conseil général craint que tout recommence un jour. Seul un pont peut garantir sécurité et tranquillité. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait tout de suite ? Impossible, un tel projet

passé par des études, une enquête publique qui prennent du temps, deux ans, peut-être trois.

Le pont, ce sera en réalité « un tablier » de plusieurs dizaines de mètres, sous lequel la **Combe** ne rencontrera plus de goulot d'étranglement. L'ouvrage reposera sur ses rives juste consolidées. Le « provisoire » de 2014 a donc préparé le terrain à ce pont prévu pour 2017. « **Ce qui vient d'être réalisé servira à 80 % pour cette solution définitive** », assure Bruno Retailleau, président du Conseil général. Le Département devra sans doute investir un million de plus.

Le prix pour que la **Combe** ne pose plus de problème encombrant !

« Le » rond-point du Petit Paris

La création d'un rond-point à la jonction des rues de Touvent et du Petit Versailles clôt le programme 2013 d'aménagement de voirie et d'environnement pour le secteur habité du **Petit Paris**. Ce rond-point remplace un carrefour dangereux en raison de la visibilité médiocre et de la vitesse automobile souvent excessive sur la route principale, la route départementale. Il sécurise ainsi la traversée des piétons et des cyclistes qui empruntent le cheminement de la rue de Touvent. Sa réalisation a été engagée en début d'année, une fois acquis les derniers m² de terrain nécessaires. Tout est achevé depuis fin mai, éclairage compris. La Ville a consacré 240 000 € à cette opération, acquisitions foncières comprises.



Parc d'activités économiques des Plesses Les rues ont de la tenue



La zone économique des **Plesses** souffrait de la piètre qualité des rues communales qui la quadrillent.

Le ménage vient d'être fait : ici pour relever la qualité de la voirie et de l'environnement, là pour une restauration partielle, ailleurs pour une reprise de fond en comble. Depuis le début de l'année, les rues Jacquard, Farman, Le Corbusier, Chappe, et Chevreul ont été ainsi traitées une à une en fonction de leur état initial et de leur potentiel d'amélioration.

Dénominateur commun, au terme des travaux le réseau des trottoirs se trouve rehaussé en qualité, et aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Selon la configuration du terrain, des cheminements piétonniers ont été traités en gazon ou en enrobé. Autres traits généraux : les chaussées automobiles défectueuses ont été refaites, et les haies restaurées et renforcées. On a aussi beaucoup planté. Et, au cas par cas, on a procédé à des ajustements particuliers, par exemple la création d'un rond-point au croisement des rues Farman et Le Corbusier, l'organisation du stationnement sur trottoir pour une partie de la rue Farman, etc. L'aménagement vient de se terminer, fin juin. La Ville y a consacré 400 000 €, dont 350 000 € en voirie, et 50 000 € en amélioration environnementale.



L'entrée aux « Promenades Océanes » : avant « une bretelle d'autoroute », aujourd'hui un accès à pied, à vélo, en voiture.

L'avenue de Talmont sur le bon chemin

Un nouveau visage ! L'avenue de Talmont et les accès aux **Promenades Océanes** sont transfigurés. La rénovation de ce secteur en entrée de ville rime avec respiration !

Deux kilomètres, deux ans de travaux. Le résumé technique de l'opération est sec, alors que qualitativement l'aménagement de l'avenue de Talmont et des rues desservant le pôle commercial bonifie tout le quartier. Il rayonne sur la vie quotidienne des riverains et le cadre d'activité des commerçants.

On oublie désormais que l'avenue, frappée par les nuisances bruyantes du trafic et la vitesse automobile, était dangereuse pour les piétons et les deux-roues. Restant la plus importante porte d'accès au Château d'Olonne, cette entrée de ville est maintenant tout à fait plaisante.

Trois millions d'euros

Moins de vitesse, moins de bruit, un nouveau plan de circulation, beaucoup d'arbres et de plantations diverses, des agencements soignés et de qualité, des cheminements piétonniers et cyclistes : le secteur est méconnaissable. Avec ses partenaires, le Département et la Région, la Ville y a investi 3 000 000 €. Dans ce dossier, elle a traité l'aménagement de la voirie comme l'outil à actionner au profit d'un projet contemporain de restructuration urbaine. Le but était d'effacer une des empreintes des années 80 où l'environnement commercial en périphérie de ville était calé sur la priorité accordée à la voiture. L'aménagement récent ramène l'avenue sur un autre chemin !

Autrefois frontière, avec même des rails en milieu de chaussée, l'avenue crée aujourd'hui le lien entre d'un côté son quartier d'habitat, et de l'autre ses activités économiques. Des deux côtés, ce qui profite aux uns ne devrait pas nuire aux autres !



Avenue du Maréchal Juin : l'aspect oppressant du « no man's land » antérieur est totalement effacé du paysage. Le double sens de la circulation, les cheminements piétonniers et les plantations apaisent l'ambiance.



Avenue de Talmont : « la voie rapide » descendant au rond-point du Pas du Bois est totalement méconnaissable.

Prés de la Clais sud : c'est parti !

Moteur ! Les engins de travaux publics arrivent sur place pour tracer cet été la voirie du volet n° 1 des **Prés de la Clais sud**. 89 premiers logements y seront édifiés en dix-huit mois...

285 logements à réaliser ! La Ville porte ici un programme d'urbanisation ambitieux. Déléguée à un aménageur privé* dans le cadre d'une concession, la réalisation sera conforme aux intentions municipales. Raison d'être du dossier, l'objectif premier est d'offrir aux jeunes ménages la possibilité de s'installer très près du centre-ville et dans un environnement naturel préservé.



Cette 1^{re} tranche représente 3,6 ha, soit plus du quart de la surface totale à aménager.

Le cadre retenu - la Zone d'aménagement concerté, Zac - garantit l'application des orientations et la réalisation des objectifs de la Ville. Premier point, l'aménagement s'appuiera sur les options écologiques du développement durable. Il respectera la configuration bocagère existante, la biodiversité naturelle, et l'identité champêtre du site. L'aménageur fera ainsi édifier les logements en îlots de part et d'autre d'une coulée verte qui sera la colonne vertébrale du quartier. Seconde garantie, en continuité du lotissement communal des **Prés de la Clais nord**, les **Prés de la Clais sud** seront bien reliés au centre-ville. Des infrastructures pratiques inciteront les habitants à se déplacer à pied ou à vélo.

Enfin, ou plutôt essentiel, la mixité sociale des futurs résidents sera assurée par la diversité des logements à construire : 20 % de logements sociaux en location, 30 % de maisons en accession maîtrisée, et 50 % de parcelles individuelles un peu plus grandes.

*Pour réaliser cette opération, les sociétés **Sipo Philam** et **Cm-CIC Immobilier** ont créé la Sarl **Les Prés de la Clais**.

Une partie des terrains à 130 et 140 € le m²

Entre autres clauses, l'aménageur a engagé sa signature sur les deux dispositions suivantes :

- vendre 33 terrains d'une surface moyenne de 250 m² au prix moyen de 130 € le m² avec une maison construite (80 m²) de sorte que les familles primo-accédantes puissent devenir propriétaires avec 150 000 € maximum,
- vendre 35 autres terrains à bâtir au prix moyen de 140 € le m².

13,5 hectares, 285 logements

Grosso modo, le périmètre d'aménagement des **Prés de la Clais sud**, représente un rectangle délimité au nord par la rue des Prés de Clais, au sud par la rue Pierre-Curie, à l'ouest par la rue de la Poitevine, et à l'est par la rue d'Olonne.

L'aménagement global est prévu en quatre tranches successives pour un achèvement prévisionnel en 2019. La première, qui démarre donc cet été, concerne 3,6 ha, soit plus du quart du total.

Pour 89 logements ou parcelles, le volet habitat comprend :

- 15 logements sociaux locatifs (réalisation de **Vendée Logement**),
- 19 logements abordables groupés,
- 55 logements en accession privée ordinaire, dont un immeuble collectif de 23 appartements et 32 parcelles de terrain.

Rue de la Poitevine

On creuse...

Hors périmètre des **Prés de la Clais sud**, c'est pourtant rue de la Poitevine qu'ont démarré les travaux préliminaires à ce vaste programme d'habitat. Il n'était pas question d'élever des maisons mais au contraire de creuser pour descendre le collecteur d'eaux pluviales de cette rue. C'est en effet à ce collecteur que sera raccordé le bassin de rétention de la future zone d'habitat. Afin de perdre un minimum de terrain constructible et retenir le volume d'eau maximum, ce bassin sera réduit en surface mais en revanche très profond. Pour une vidange efficace, son raccordement au réseau général d'eaux pluviales doit être au plus près du fond. Il fallait donc réajuster la pente tout le long des 500 m du collecteur de la Poitevine. Au point de raccordement, il a été descendu de plus de 5 m.

Réalisés en mai et juin les travaux ont coûté 225 000 €, somme que l'aménageur des **Prés de la Clais sud** restituera à la Ville dans le cadre d'une convention déjà établie.



Principales « Scènes d'été » aux Vallées,



Mercredi 2 juillet

◀ Orchestre symphonique Intercommunal de

Concert de musique classique.
Sous la direction de Christian Guillo
d'Alexandre Luigini, **Casse-noisette**
Leroy Anderson, et **Libertango** d'Astor
Little Arcos.
Gratuit. 21h, église Saint-Hilaire.

Samedi 12 juillet

◀ Cavalcade castelonnaise

Temps forts : défilé de chars en centre-ville, animations diverses à l'**Aire des Vallées**, bal populaire, feu d'artifice.

14 h 30, arrivée des chars à l'**Aire des Vallées**,

16 h, Sambalinda show,

17 h, départ du défilé,

18 h 45, spectacles divers : magie, samba, twirling, country, etc.,

21 h 15, bal populaire avec l'orchestre 1^{re} Classe,

23 h, feu d'artifice musical signé Jacques Couturier, et bal populaire en clôture.

Bar, restauration. L'événement et le programme relèvent de l'association Cavalcade castelonnaise, Cacao,

la Ville apportant un concours financier et logistique.



Mercredi 20 août

Afro Guinguette ▶

Concert **Musiques du Monde**.

Révélation de la scène métissée, **Afro Guinguette** a un répertoire de musique festive. Le groupe est né de la rencontre initiale entre Cheikh Sow, « chantonneur » et parolier, et Jacques Métivier, accordéoniste et compositeur. **Vaguement La Jungle**. Les arrangements de l'album issu d'un univers jazz guinguette, trouvent écho dans un mélange des genres et la diversité culturelle. Sur scène, un univers guinguette, manouche, rock, jazz, musette. **Afro Guinguette** : Jacques Métivier, accordéon ; Bruno Lecouffe, guitare ; Jean-

Dimanche 3 août

◀ Toons

Concert labellisé **Vague de Jazz**.

Toons joue une musique imagée, comme un conte musical sans paroles. Pour sa première création, le quintet s'inspire du monde des



frères Grimm et s'attaque particulièrement aux **Sept nains**. On se retrouve alors plongé dans une histoire où se dévoilent, une à une, les personnalités de ces petites créatures souvent drôles et touchantes mais parfois viles et terrifiantes.

Toons est un groupe du **Tricollectif**. Les musiciens : Valentin Ceccaldi, violoncelle ; Gabriel Lemaire, saxophone ; Théo Ceccaldi, violon ; Guillaume Aknine, guitare électrique ; Florian Satche, batterie.

Gratuit. 21 h, Scène des Vallées, Aire des Vallées.

Pavéroussi ▶

L'ouverture de la soirée est confiée à **Pavéroussi**, duo acoustique d'une puissante énergie rock. Né sur les rives de la Loire indomptable, **Pavéroussi** déborde de fougue.

Florent Vinsonneau, chanteur et auteur compositeur, est le guitariste. Il est accompagné de Brice Duval à la contrebasse.

Gratuit. 21 h, Scène des Vallées, Aire des Vallées.



à l'abbaye d'Orbestier, etc.

Concert du Conservatoire Musique Marin Marais

...neau, l'orchestre interprétera le **Ballet égyptien** de Piotr Illich Tchaïkovsky, **L'horloge syncopée** de Maurice Strakosky et **Le concert de l'abbaye** de Maurice Strakosky. En 1^{re} partie, prestation de l'orchestre



Loup en moutons de poussière !

10 juillet au 28 septembre

Art contemporain
à l'abbaye d'Orbestier

« Un autre monde », par Lionel Sabatté

Cela fit sensation ! Il y a trois ans, Lionel Sabatté lâchait une meute de loups dans une exposition au **Muséum d'histoire naturelle**. Des loups noirs, mais des loups doux comme des moutons... de poussière !

Un tout autre monde oui ! Cet été, Lionel Sabatté introduit à l'abbaye un groupe d'animaux de son bestiaire personnel. Il y a des loups, des oiseaux, un cygne, des serpents, des poissons... Soit une douzaine d'œuvres, dont un certain nombre sont composées à partir de menues pièces de monnaie assemblées au poste à souder.

La récupération de matériaux les plus divers et les plus insoupçonnables est en effet au cœur de la démarche artistique de ce jeune artiste contemporain de 39 ans. Originaire de Toulouse, Lionel Sabatté vit et travaille à Paris. Différents prix et des expositions significatives jalonnent déjà son parcours artistique... qui n'a rien de poussiéreux !

Vendredi 25 juillet

◀ CoverTramp

Concert « hommage à **Supertramp** »

Lorsque six musiciens, travaillant régulièrement ensemble, se découvrent une passion commune pour la musique de **Supertramp**, l'idée d'un hommage à ce groupe mythique s'impose d'elle-même. Ainsi est né **CoverTramp** avec pour objectif d'interpréter des versions les plus proches possible des morceaux originaux et d'en partager l'émotion et le plaisir avec le public. Les musiciens : Philippe Tailleferd, chant et claviers ; Sandra Battini, chant ; Nicolas Rasmussen, basse et claviers ; François Combarieux, guitare et claviers ; François Chambert, saxophones et clarinette ; Marc Giglio, batterie.

Gratuit. 21 h, Scène des Vallées, Aire des Vallées.



...ssure avec un
la rencontre
...r sénégalais,
leur venu de
...ccordéoniste,

...ans les textes engagés et militants de Cheikh Sow.
...on, ils forment un quatuor bigarré qui porte haut le
...es textes en français et en wolof, s'entremêlent les
...y, reggae. Le quator : Cheikh Sow, chant ; Jacques
...-François Guédon, youl, batterie.



Petit poisson oxydé, 2013.

Du 10 juillet et jusqu'au 7 septembre, tous les jours de 15 h à 18 h. Entrée libre.

Samedi 20 et dimanche 21 septembre de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30 ; dimanches 14 et 28 septembre, de 15 h à 18 h.

Entrée libre. L'exposition sera aussi proposée aux publics scolaires en septembre.

Abbaye Saint-Jean d'Orbestier. Renseignements : service Patrimoine, Tél. 02 51 23 88 12.

Mardi 12 août Soirée estivale de l'office de tourisme

Repas vendéen, jeux, promenades à poney, concours de palets, et soirée dansante avec l'orchestre **Aurélie Gusto**. À partir de 18 h 30. Aire des Vallées.



La Ville édite **Scènes d'été**, un programme complet des animations estivales et culturelles proposées par les services culturels municipaux. On peut le télécharger sur le site Internet www.lechateaudolonne.fr dès la page d'accueil. Il est également disponible à l'Hôtel de Ville, à l'office de tourisme, et dans de nombreux commerces.

1 Quartier du Vivier

Toute la voirie de ce secteur d'habitat très dense sera refaite en deux ans. La 1^{re} tranche vient de s'achever. L'environnement aussi sera retravaillé, avec de plus importantes touches de couleurs dans les espaces verts.

Lire page 4.



2 Nina d'Asty

Voie transversale du domaine de la Pironnière, cette rue vient de faire l'objet de toute une série de travaux annonciateurs d'un projet de rénovation qui devrait être concrétisé l'an prochain.

Lire page 4.



5 Parc d'activités des Plesses

Opération de « ravèlement » de la voirie et de l'environnement : c'est dans un esprit d'amélioration de la qualité des infrastructures que de nombreuses rues de la zone d'activités ont été traitées ces dernières semaines.

Lire page 5.



6 Plage de Tanchet

Installation d'une rampe d'accès pour que tout le monde puisse descendre sur la plage, et consolidation du perré de défense contre la mer : la Ville vient de conduire sur la plage des chantiers aussi difficiles qu'impératifs. Avec l'œil sur la montre, pour être dans les temps avant la saison !

Lire page 3.



10 Salle Plissonneau

Après le réaménagement intérieur de fond en comble l'an dernier, les murs extérieurs de la salle des fêtes sont confiés aux bons soins d'une équipe de peintres depuis la mi-juin.

Lire page 12.



11 Avenue de Talmont

Deux ans après le lancement du grand chantier de reconstruction de la voirie, et aussi de l'environnement, les derniers travaux ont été bouclés au début du printemps comme prévu.

Le changement, on le voit. Les riverains, les commerçants et les chalandes le vivent !

Lire page 6.



3 Rue du Petit Paris

Le rond-point créé au carrefour marquant l'entrée du secteur habité du **Petit Paris** améliore la desserte du quartier et la sécurité routière, tant pour les automobilistes que pour les cyclistes et les piétons.

Lire page 5.



4 Rue de la Poitevine

500 m de collecteur d'eaux pluviales à descendre d'un cran !

Menés au printemps, ces travaux s'inscrivaient dans le cadre préparatoire à l'aménagement du tout proche secteur des **Prés de la Clais sud**.

Lire page 7.



Le calendrier des travaux dans la commune est tenu à jour sur www.lechateaudolonne.fr, première page du site, rubrique **Pratique**, entrée **Les travaux en cours**.

7 Cayola

Trois mois après la crue de la **Combe**, avec pour conséquence la rupture de la route littorale, le Conseil général a rétabli la liaison à la mi-mai avec une solution transitoire. À moyen terme, il est prévu un pont.

Lire page 5.



8 Centre de loisirs des Plesses

Aménagement des blocs sanitaires, rampe d'accès, remplacement de portes... le centre de loisirs en a terminé avec le programme de mise aux normes contemporaines d'accessibilité.

Lire page 13.

9 Office de tourisme

Point final du réaménagement et de l'extension de l'office de tourisme, une belle terrasse de 90 m² dessert l'arrière de la galerie d'exposition.

Lire page 13.



12 École de la Pironnière

Rénovation de toiture et aménagement d'un local pour les ateliers liés aux nouveaux rythmes scolaires : les artisans du bâtiment ne sont pas en vacances !

Lire page 13.



13 Parc des sports Pierre-de-Coubertin

Ternis par le temps, les panneaux translucides en toiture de la salle de tennis ont été remplacés courant juin. Un investissement de 22 000 € environ.

14 La gargamoëlle

Coup de peinture au sol. Durant l'été environ 170 m² - scène, bas de la salle, bureau, espace convivial - vont être ainsi rafraîchis pour un coût d'environ 11 000 €.





Hôtel de Ville : le chantier dans six mois

Le dossier nouvel Hôtel de Ville a franchi une étape essentielle fin mai. Adoptant l'avant-projet définitif*, le Conseil municipal a clos le chapitre des échanges relatifs aux modifications ou correctifs des plans de l'architecte.

Organisation des surfaces et des volumes, distribution et dimensionnement des bureaux... tout est globalement calé. Le service **Urbanisme** instruit maintenant le permis de construire. Après l'été, sera abordée la phase de consultation des entreprises. Le processus débouchera sur la sélection de celles qui construiront le nouveau bâtiment.

En fin d'année, ou tout début 2015, les premiers engins devraient arriver sur l'espace de stationnement actuel de la mairie, site retenu pour ce nouvel Hôtel de Ville.

*Décision prise à l'unanimité moins quatre abstentions et un non.

Nécessité et pertinence du projet

La mairie actuelle n'est plus fonctionnelle depuis longtemps. Au fil des ans on a ajouté trois structures modulaires et 200 m² de bureaux supplémentaires. Le bâtiment est hors norme en termes d'accessibilité. L'isolation étant défectueuse, la facture de chauffage flambe. La médiocrité des conditions d'accueil du public n'a d'égale que celle des conditions de travail du personnel...

En 2012, trois options ont été posées sur la table : réhabilitation et agrandissement de la mairie, réhabilitation partielle et agrandissement, construction à neuf et démolition de l'ancienne mairie. S'appuyant sur les diagnostics d'experts, pesant le pour et le contre des différentes alternatives, et prenant en compte leurs évaluations financières, le précédent Conseil municipal s'était prononcé pour l'option du neuf et avait sélectionné l'architecte.

La nouvelle équipe municipale reprend le dossier en l'état où il lui a été transmis. Elle le confirme dans son intégralité. Maintenant, elle le met sur rails !

Salle Plissonneau : au tour des murs

Repartie pour un second bail de 30 ans ? Qui vivra verra...

Pour le moment, la salle **Calixte-Aimé Plissonneau** dispose des moyens qu'il faut pour tenir son rôle de salle des fêtes et de réception d'événements tels des mariages, des salons, des réunions...

Il y a un an tout juste, la Ville mettait en chantier une restructuration intérieure ambitieuse : nouvelle scène, nouveau sol, nouvel éclairage, nouveau bar, nouveaux sanitaires, etc.

Méconnaissable, la salle **Plissonneau** rouvrira à l'automne en affichant un air de jeunesse insoupçonnable du dehors.

Un bon ravalement est en train de remettre les choses à niveau. Les peintres sont à l'œuvre. Ils traitent tous les murs extérieurs. En même temps, d'ici la fin de l'été, les luminaires seront remplacés. Les effets seront d'ordre esthétique, et aussi économique et écologique puisqu'on prévoit un éclairage de type « Led ».



20 000 € environ sont consacrés à ces différents travaux en cours ou imminents. Mais ce ne sera pas encore tout à fait la fin. En effet, une réfection du parvis suivra à l'automne. Elle se traduira en particulier par un aménagement horticole qui rehaussera cette entrée.

Bibliothèque Michel-Raimbaud

Pour un coût d'environ 10 000 €, un ravalement de façade est à la page de l'actualité de cet été à la bibliothèque. Simultanément à ces travaux, la signalétique sera changée.

Écoles rouvertes... pour travaux

7 juillet, rentrée des ouvriers dans les écoles publiques ! Les récréations seront courtes : les entreprises ne disposent que de quelques semaines pour réaliser les travaux commandés...

Les travaux les plus importants concernent le groupe scolaire de la **Pironnière**. Ces dernières années, la Ville a beaucoup investi dans le confort et l'isolation thermiques des bâtiments. Elle boucle ce volet avec la rénovation de la toiture, sur environ 560 m², du secteur élémentaire dont l'ancien logement de fonction et l'aile garderie. Un investissement de 43 000 €.

Pour un usage plus confortable, le préau « fermé » a fait, il y a deux ans, l'objet de premiers aménagements pour réduire le bruit et le froid. Pour 41 000 €, le but des travaux de cet été est maintenant de transformer ce local en salle d'accueil des ateliers qui se projettent dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Principaux aspects du chantier :

Renforcement de l'isolation générale avec pose d'un faux plafond, installation d'un éclairage automatique avec détecteur de



présence, traitement du sol en Pvc et des murs en toile de verre, et installation d'une chaudière à gaz programmable en fonction des besoins.

École René-Millet

Le sol Pvc du restaurant va être changé et on prendra des dispositions pour l'accessibilité, en particulier pour les enfants malvoyants. L'escalier sera traité dans des couleurs très repérables, et on y posera des bandes podotactiles.

Centre de loisirs des Plesses Pour l'accessibilité, ça roule

Bâtiment après bâtiment, la Ville met en ordre ses équipements pour qu'ils soient facilement accessibles à toute personne handicapée ou à mobilité réduite. Au centre de loisirs des **Plesses**, c'est fini. Après la création, fin 2013, de la rampe d'accès au dortoir, cet hiver différents blocs sanitaires ont été transformés pour qu'à chaque niveau du bâtiment une personne en fauteuil roulant dispose en toute autonomie d'un WC et d'une douche adaptés. Par ailleurs des portes plus larges ont remplacé des ouvertures existantes, et des dispositions sont prises pour la fréquentation des locaux par les malvoyants. Globalement les travaux d'accessibilité ont représenté un coût de 34 000 €.



Office de tourisme Côté pile, la terrasse !

Terminé ! Après extension et reconfiguration du siège de l'office de tourisme en 2012, la Ville a bouclé au mois de mai son programme de réaménagement en traitant cette fois-ci « l'arrière-cour ». Le garage qui servait de stockage improvisé de documents est transformé en local fonctionnel pour cet usage. Et une belle terrasse d'environ 90 m² investit tout l'espace entre cette pièce de rangement et la galerie **Gaby-Gréau**. Accessible de plain-pied, elle devrait être bien appréciée pour des moments conviviaux tels les vernissages des expositions ou toute réception à la belle saison.

En septembre, l'école changera de

École le mercredi matin, et deux ateliers d'éveil par semaine en milieu d'après-midi : tels seront les apports majeurs de la déclinaison locale des nouveaux rythmes scolaires en primaire.

Concertation !

Au Château d'Olonne, le mot concertation est central dans la préparation et la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs. Rappel, cette réforme nationale concerne le primaire. L'État en attend plus de réussite scolaire pour un plus grand nombre d'élèves.

Postulat de base : pour une bonne assimilation des enseignements, il faut dispenser ceux-ci aux moments où l'attention et la concentration des enfants sont les meilleures. La réforme modifie donc la répartition hebdomadaire des heures de classe, et elle introduit des temps d'activités péri-éducatives appelés aussi ateliers d'éveil. Ces activités ne relèvent pas des enseignants, la mise en œuvre de la réforme incombant à chaque commune.

Les acteurs locaux impliqués

Le service municipal **Éducation** s'est mis à l'ouvrage dès l'an dernier. Ce vaste chantier aux multiples incidences a fait l'objet d'une concertation continue avec les familles*, les enseignants, l'inspectrice de l'Éducation nationale, les associations locales susceptibles de proposer des activités péri-éducatives. Sont aussi concernés et impliqués les personnels municipaux intervenant dans les écoles, et les animateurs du centre de loisirs dont le rôle va s'avérer central. Le dossier mobilise donc aussi les services **Jeunesse et Ressources humaines** de la Ville.



Activités gratuites et non obligatoires

Fin mai, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le **Projet éducatif de territoire** (Pedt). Il fixe le cap pour une période expérimentale de trois ans. La volonté de base est claire : « **permettre à chaque enfant d'accéder gratuitement à des parcours initiaux culturels et sportifs** ». Autre signe, il est question de « **miser sur la découverte** » dans une ambiance de « **loisirs** ». Le choix et le déroulé des activités péri-éducatives en découlent.

Quatre types de « **parcours** » sont identifiés par domaine : sportif, culturel, artistique, et scientifique. Tout enfant peut en explorer plusieurs au cours de l'année. C'est d'ailleurs recommandé. Il est ainsi possible de « **toucher** » à quatre activités par trimestre.

Le détail des propositions est accessible sur l'**Espace Famille** du site www.lechateaudolonne.fr avec possibilité de préinscription en ligne**. Sinon, les parents sont invités à retirer le dossier d'inscription en mairie, Direction des services à la population, service **Éducation**.

*Cet hiver, les parents des enfants des écoles publiques ont pu s'exprimer en répondant à un questionnaire relatif à leurs attentes, souhaits et préoccupations. 82 % ont répondu.

**La préinscription via Internet devra nécessairement être confortée par un dossier à retirer en mairie.



Nouveaux rythmes : l'organisation pratique

Ce qui continue comme avant

- L'accueil périscolaire (garderie), le matin à partir de 7 h 30 et le soir jusqu'à 18 h 30.
- Les horaires d'entrée, 9 h, et de sortie, 16 h 30.
- La pause de midi, de 12 h à 13 h 30.

Nouveau

- L'école le mercredi matin :
 - entrée 9 h, sortie 12 h,
 - accueil périscolaire à partir de 7 h 30, et de 12 h à 12 h 30,
 - restauration scolaire au centre de loisirs des **Plesses**, pour les enfants inscrits au centre.
- Les ateliers d'éveil :
 - ils sont programmés en milieu d'après-midi, à 15 h, après les cours de la journée,
 - ils sont d'une durée de 1 h 30, et au nombre de deux par semaine dans chaque école,
 - ils sont gratuits,
 - ils sont placés sous la responsabilité d'un coordinateur municipal par école, avec le concours d'animateurs qualifiés généralement issus du centre de loisirs des **Plesses**,
 - ils sont généralement organisés à l'intérieur de l'école ; en cas d'activités extérieures, les déplacements sont organisés par la commune et sont gratuits,
 - ils ne sont pas animés par les enseignants mais par des personnels de la Ville ou des intervenants sélectionnés par la Ville,
 - ils ne sont pas obligatoires.

Les jours d'ateliers

- **René-Millet**
le lundi et le jeudi, 15 h à 16 h 30.
- **Les Nouettes**
le mardi et le jeudi, 15 h à 16 h 30.
- **La Pironnière**
le lundi et le mardi, 15 h à 16 h 30.

Les parents cliquent sur leur « Espace Famille »

Moins de paperasserie, moins de démarches, plus de facilités ! L'intérêt de l'**Espace Famille** est de simplifier ou d'éliminer des contraintes fastidieuses et pesantes pour les parents.

Tout consiste à faciliter la vie des parents qui recourent aux services destinés à leurs enfants et adolescents. C'est-à-dire la restauration et l'accueil périscolaires, et toutes les activités du centre de loisirs des **Plesses**, d'**Ado Sphère** et de **Planète Jeunes**. 900 familles sont concernées. Toutes ne se connectent pas encore à l'**Espace Famille**, mais toutes disposent d'un code confidentiel* permettant d'accéder ainsi à son compte ou à son dossier personnel à toute heure du jour ou de la nuit, 365 jours par an.

Le nombre d'utilisateurs progresse régulièrement. Signe de la confiance établie et de la simplicité d'utilisation de l'outil sur www.lechateaudolonne.fr, 14 % des familles profitent déjà d'**Espace Famille** pour régler en direct, par carte bancaire, les factures que leur adresse la Ville. Pas de « bug » signalé, pas de remarque négative des utilisateurs, pas de difficulté non plus pour les services municipaux concernés : ça marche. À la comptabilité on observe même avec intérêt une réduction des impayés.

Un outil évolutif

Vigilants quant au fonctionnement fluide d'**Espace Famille**, les services municipaux cogitent en permanence sur des pistes d'amélioration avec plusieurs objectifs en ligne de mire :

- la suppression à terme des relances par courrier qui seraient alors remplacées par des rappels via des messages par Sms ou courriel ;



- la facturation électronique de A à Z pour les familles qui le souhaitent, sans envoi de facture papier ;
- une offre complémentaire d'informations et de facilités via **Espace Famille**.

*Les parents qui auraient égaré ce code peuvent le demander aux services **Éducation** et **Jeunesse**. Il leur sera adressé par courrier.



L'offre de services s'élargit

Aujourd'hui, à partir d'**Espace Famille** on peut préinscrire son enfant à l'école ou dans l'une des structures de loisirs pour enfants et adolescents, accéder aux tarifs des prestations, consulter ses factures et les régler, transmettre aux services concernés les changements de situation.

Avec la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires en primaire, la fonction « préinscription » sera étendue aux ateliers prévus avec cette réforme.

L'événement, la date, la photo...

18 avril

Entre deux matchs du **Mondial football minimes de Montaigu**, le maire reçoit les délégations de Corée du Sud et du Portugal « confiées » aux bénévoles de l'**Esco football** pour la logistique des rencontres éliminatoires dont trois disputées au stade **Albert-Robin**.



19 avril

Deux jours après avoir fêté ses 100 ans en famille, Fernand Coutanceau reçoit chez sa fille la visite et les félicitations du maire et de Françoise Rezeau, adjointe **Solidarités**. Autonomes, Fernand Coutanceau et son épouse vivent paisiblement dans leur pavillon castelolonnais.

7 mai

Au centre de loisirs des Plesses, journée de clôture d'**Interfolie**. Trois jours durant, 90 enfants de 6 à 9 ans inscrits dans l'un ou l'autre des centres de loisirs ont partagé ensemble jeux, danses, casse-croûte...

Une initiative intercommunale des animateurs !



15 mai

Mairie, bibliothèque, ateliers municipaux, centre de loisirs... guidés par le maire et par Frédéric Bellot, Directeur général des services, les trois quarts des conseillers municipaux rencontrent les agents municipaux sur leurs principaux lieux de travail.



16 mai

Accueilli par le maire et Isabelle Doat, Première adjointe, Bruno Retailleau, président du Conseil général, choisit la rive castelolonnaise du ruisseau de la **Combe** pour « rouvrir » la route et la piste littorales après trois mois de travaux.

Lire page 5.



23 mai

Coup d'envoi de la **Fête des voisins**. Pour cette 3^e édition, on compte une trentaine d'initiatives dans la commune et plus de 1 000 invités en tout. Sympas, ces voisins qui invitent au coin de la rue. Sympa aussi, la Ville qui offre un sérieux coup de main logistique.



Acheter avec un « apport » de 6 000 €

Les primes **Éco-Pass** aident les ménages à financer l'achat de leur logement. Partenaire du dispositif avec le Conseil général, la Ville a réévalué sa participation en début d'année.



Pour bénéficier d'Éco-Pass, il faut :

- être « primo-accédant », c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire durant les deux années précédentes,
- ne pas dépasser certains plafonds de ressources annuelles PLS (cf tableau ci-contre),
- soit construire ou acquérir un logement neuf à titre de résidence principale, ou l'acheter en location-accession,
- soit acquérir un logement de plus de cinq ans et s'engager à des travaux d'amélioration énergétique.

3 000 à 6 000 € selon les situations

Le montant de l'aide dépend des plafonds de ressources du bénéficiaire et de la taille du terrain. Et on distingue aussi entre « le neuf » et « l'ancien ».

En cas de logement neuf,

- si le terrain ne dépasse pas 500 m²
 - aide de 4 500 € pour les ménages relevant des plafonds de ressources PLS,
 - aide de 6 000 € pour les ménages relevant des plafonds de ressources PLUS,
- si le terrain dépasse 500 m², la prime est plafonnée à 3 000 €.

La différence selon la surface foncière traduit la volonté de favoriser la densification du logement et d'éviter a contrario une trop grande consommation d'espace.

Pour l'acquisition d'un logement ancien, l'aide est de 3 000 €. Elle est accordée sous réserve d'un plan d'économies d'énergie et à condition que le logement se situe en milieu urbain. Ceux des villages et lieux-dits ne sont pas pris en compte.

Pour tout renseignement, et avant de lancer des travaux susceptibles d'être pris en compte s'adresser au service **Logement**, Tél. 02 51 23 88 10, courriel logement@ville-chateaudolonne.fr

Conditions d'accès à Éco-Pass

Composition des ménages	Plafond ressources*	Plafond ressources*
	Prêt locatif social (PLS)	Prêt locatif à usage social (PLUS)
Une personne seule	26 016 €	20 013 €
Deux personnes sans personne à charge	34 742 €	26 725 €
Trois personnes, ou une personne seule avec une personne à charge, ou jeune ménage sans personne à charge	41 782 €	32 140 €
Quatre personnes, ou une personne seule avec deux personnes à charge	50 440 €	38 800 €
Cinq personnes, ou une personne seule avec trois personnes à charge	59 335 €	45 643 €
Six personnes, ou une personne seule avec quatre personnes à charge	66 872 €	51 440 €

* Au 1^{er} janvier 2014

Tuyau bouché ?

Problème d'écoulement des eaux usées ou des eaux de pluie ? Sous réserve que le « bouchon » ou la difficulté provienne des réseaux publics, les services municipaux diligentent une intervention dans un délai de 24 h maximum. C'est gratuit, et simple comme un coup de fil au 02 51 23 88 04. En revanche, la Ville n'assume pas le coût d'intervention d'un prestataire qui serait sollicité directement.

Les antennes collectives de télévision vont bientôt s'éteindre !

Le 31 octobre, les antennes collectives municipales cesseront d'émettre. Tous les foyers concernés ont été prévenus avec pratiquement un an d'anticipation pour qu'ils puissent adopter une solution de remplacement. La décision de renoncer aux antennes collectives a été prise en raison des nombreuses difficultés rencontrées et suite à une enquête réalisée auprès des utilisateurs.

Naissances

Janvier

Lenzo Tisseron, le 8
Emma Lainé, le 16
Kaycee Perraudau, le 20
Hugo Vrignaud, le 25
Timéo Lopez, le 26
Augustin Lollivier, le 28
Margot Rambaud, le 31

Février

Apolline Arnaud, le 2
Aksel Massif, le 3
Clément Laurent, le 25

Mars

Margaux Delprat, le 2
Wilfried Guibert, le 21
Jack Cabanétos, le 27
Victoire Muller, le 29

Mai

Louka Launay, le 5
Anaïs Knoch, le 15
Amandine Cronel, le 23

Mariages

Avril

Yannick Jaulin et Carine Janin, le 19

Juin

Benjamin Lenfant et Cécilia Marceteau, le 3
Jérôme Frapier et Carole Bénatier, le 7
Stéphane Louis et Laëtitia Abbest, le 30

Décès

Décembre

Claudette Berge, née **Michon**, 44, rue du Pontreau, le 10
Françoise Fréznignac, née **Depayre**, 100, rue des Plesses, le 11
Marie-Ange Simon, née **Martineau**, 16, avenue du Pas du Bois, le 15
Marguerite Duclos, 100, rue des Plesses, le 16
Janine Engerbeau, née **Plunian**, 87, rue de la Marcellière, le 24
Gérard Rabiller, 2, rue des Eglantines, le 25
Jacques Bernard, 107, rue du Petit Paris, le 28
Jeannine Bouillon, née **Bourdon**, 69, rue Georges Clemenceau, le 30
René Blondeau, 8, allée Saint-Nicolas, le 30

Janvier

Hélène Bodin, née **Reinteu**, 16, avenue du Pas du Bois, le 3
André Bauchet, 4, rue Hyacinthe Rigaud, le 14

Marguerite Colomer, née **Souriou**, 50, rue du Bocage, le 16

Jeannine Benétoux, née **Mazet**, 33, impasse Auguste Renoir, le 18

David Géreaume, 222, avenue de Talmont, le 18

Huguette Gallenne, née **Montheil**, 6, impasse Edouard Branly, le 18

Josiane Bossard, née **Pérocheau**, 164, avenue de Talmont, le 26

Maurice Neau, 5, rue des Alizés, le 29

René Bouchereau, le 30

Février

Daniel Raimondeau, « La Caraudière », le 3
Marguerite Roche, née **Méchineau**, 12, rue Georges Bizet, le 3

Lucien Nerrand, 45, rue du Puits d'enfer, le 4

Victorien Renaud, 16, avenue du Pas du Bois, le 7

Félicien Ageon, 11, place Charles Gounod, le 11

Robert Guédon, « Le Taffenau », le 12

Louise Ordronneau, née **Derrudert**, 9, impasse Edgar Degas, le 13

Michel Ractet, 10, rue Georges Clemenceau, le 14

Claire Beaudoin, née **Proux**, 4, rue Jacques Monod, le 23

Mado Berthomé, née **Piederrière**, 136, avenue de Talmont, le 26

Jean Bernard, 7, rue Victor Cornil, le 27

Mars

Daniel Jeannier, 14, rue Séraphin Buton, le 3

Janine Praud, née **Guilbaud**, 18, rue du Rallye, le 4

Camille Guilment, 18, avenue René Coty, le 4

Philippe Lemarchand, 1, rue Ambroise Paré, le 5

Cécile Benétreau, née **Lambert** 32, rue du 8 mai 1945, le 7

Yvette Couturier, née **Lardenois**, 100, rue des Plesses, le 7

Louissette Fournier, née **Gautier**, 7, rue Jutes Ferry, le 7

Paulette Alonzo, née **Franchi** 7, rue Jules Raimu, le 9

Marcelle David, née **Raimbaud**, 16, avenue du Pas du Bois, le 9

Marie Carré, née **Huss**, 100, rue des Plesses, le 9

Serge Santana, 1, impasse Voltaire, le 10

Françoise Bureau, 3, rue Ambroise Paré, le 10

Alexis Vignaux, 11, avenue des Thermes, le 11

Janine Lesur, née **Chaplat**, 73, rue de la Pironnière, le 15

Simone Marquis, née **Fèvre** 5, rue André Malraux, le 15

Renée Hyrondelle, née **Bouzanquet** 8, rue du Rallye, le 17

Jean Creff, 4, rue Jacques-Yves Cousteau, le 17

Maurice Douteau, 187, rue Georges Clemenceau, le 18

Jeanne Bodin, née **Grit**, 100, rue des Plesses, le 19

Geneviève Delannay, née **Lambert** 11, rue Gustave Eiffel, le 24

Monique Boutin, née **Bonnet** 37, rue des Grands Riaux, le 25

Claude Besnier, 26, rue de la Métairie, le 29

Émilienne Rousseau, née **Lorieau**, 30, rue de la Croix blanche, le 31

Avril

Robert Quéneudec, 16, rue du Vallon, le 4

Régine Jeampierre, née **Baron**, 56, rue de la Marcellière, le 7

Eliane Laurent, née **Raffard**, 1, avenue du Colombier, le 11

Marcelle Butaud, née **Greffard**, 33, rue de la Poitevineière, le 11

Régina Hilairet, née **Potier**, 3, rue Armand Fallières, le 15

Pierre Cousseau, 9, impasse Voltaire, le 18

Giselin Moinardeau, 20 ter, rue de la Croix Blanche, le 18

Andrée Rondon, 17, rue des Nouettes, le 19
Lucienne Romé, née **Lebêlier**, 22, rue André Ampère, le 21

Régis Bouhier, 5, rue du Grand Hunier, le 21

Michelle Poiraud, 9, impasse de la Boétie, le 23

Bernard Caniac, 38, rue du Fléchoux, le 25

Marie Quillet, née **Moreil**, 9, avenue de Noirmoutier, le 28

Mai

Serge Gautreau, 13, rue Jean Corvisart, le 1^{er}

Roger Branchereau, 40, avenue Condorcet, le 4

Augustine Barbereau, née **Lambert**, 16, avenue du Pas du Bois, le 7

Jean Thomas, 11, rue Jean Bart, le 7

Tony Martinet, 110, rue des Plesses, le 9

Danielle Lérin née **Noblet**, 31, rue de la Croix blanche, le 11

Colette Normand, née **Gérard**, 8, rue Jacques Prévert, le 12

Kléber Guilbaud, 2 bis, rue des Fosses Rouges, le 22

Henri Laroux, 47, route d'Olonne, le 29

Irène Dobrosik, née **Chechowska**, 18, rue Eugène Delacroix, le 30

Groupe Ensemble, agir pour le changement Demain se prépare aujourd'hui

Au nom de toute la liste « Ensemble, agir pour le changement » nous remercions les 2 360 électeurs qui le 23 mars 2014 nous ont exprimé leur confiance.

Durant cette campagne électorale nous nous sommes toujours situés sur le débat des idées et de la réflexion. Nous resterons toujours positionnés sur ces principes pour faire avancer intelligemment notre commune au service de l'intérêt général.

Grâce à vos votes, 5 élus de notre liste siègent au conseil municipal et 2 d'entre eux vous représentent au Conseil Communautaire regroupant les trois villes du Pays des Olonnes. Lors du Conseil Municipal du 17 avril 2014, parmi les nombreuses propositions que nous avons formulées pour améliorer le fonctionnement de notre démocratie locale, nous avons demandé que soit mis à notre disposition un local permanent où vous pourrez nous rencontrer et nous faire part de vos attentes, mais aussi de vous autoriser à déposer sur le site internet de la commune des questions d'intérêt local à l'intention de tous les élus.

Ces propositions ont pour objet de mieux assurer la cohésion sociale au Château d'Olonne, car si notre commune est dirigée par ceux qui sont arrivés en tête au soir des élections, nous rappelons qu'elle est gouvernée par des élus qui ne représentent pas la majorité des électeurs.

Renforçons la vitalité et la réalité du débat local, pour faire vivre la démocratie de proximité.

Elles représentent des garanties républicaines d'unité et de cohérence de l'action publique.

Partisans de la modernisation de nos structures intercommunales, nous sommes favorables à la fusion des trois communes du Pays des Olonnes.

Cette Ville Nouvelle sera plus forte pour combattre le chômage et permettre à nos jeunes concitoyens de rester vivre et travailler au pays des Olonnes.

Inutile d'attendre 6 ans pour réussir ce formidable défi.

Réduisons les dépenses de fonctionnement de nos collectivités avant d'augmenter les impôts.

Alors que cette fusion est « inéluctable », pourquoi s'obstiner à valider en l'état un projet avoisinant les 5 Millions d'euros pour la construction d'une mairie annexe.

Ce projet doit impérativement être réétudié suivant les enjeux qui n'étaient pas d'actualité sous le précédent mandat. Les nouveaux bâtiments devront répondre aux besoins de demain : mairie annexe de proximité, mairie centrale pour accueillir certains services généraux de la Ville Nouvelle.

Gérer c'est prévoir et demain se prépare aujourd'hui.

Jean-Pierre CHAPALAIN

Groupe Construire l'Avenir Ensemble

Les élus de gauche à votre disposition

Lors de l'installation du Conseil municipal, ma collègue **Sophie Métaireau** a été élue dans les commissions « urbanisme » et « ressources humaines » ; mon collègue **Laurent Akriche** a été élu dans les commissions « éducation, enfance, jeunesse » et « domaine et équipements publics ». Quant à moi je siégerai dans les commissions « finances », « vie culturelle » et « vie sportive ». **En tant que membre d'opposition de gauche, nous aurons à veiller au bon fonctionnement de ces commissions, nous aurons un rôle de contrôle et bien-sûr, comme nous l'avons dit tout au long de la campagne, nous serons force de propositions.**

L'opposition que j'entends mener avec **Sophie Métaireau** et **Laurent Akriche**, sera constructive et rigoureuse. Et nous serons très vigilants quant à l'application des promesses tenues pendant la campagne.

Jusqu'à présent, si je peux saluer l'esprit d'ouverture et constructif de Joël Mercier et de son équipe, je ne peux malheureusement pas en dire autant du Président de la Communauté de Communes des Olonnes, où je siège également. Lors de l'installation des commissions au sein de la CCO, le **président-député-maire a jugé bon d'exclure les élus de gauche**

de la commission qui aura à préparer une éventuelle fusion de nos trois communes. Commission composée de 6 membres et non de 12 comme les autres commissions, car selon le président-député-maire, au-delà de 6 on ne peut pas travailler. **Le respect de la démocratie aurait voulu qu'un membre de l'opposition soit présent dans cette commission.** Il me semble qu'à l'Assemblée nationale, où le président-député-maire siège dans l'opposition, toutes les commissions sont ouvertes à tous les députés ce qui est bien normal. Qu'avait-il à craindre qu'un élu de gauche siège dans cette commission qui aura à préparer l'avenir de nos territoires? Craignait-il qu'un élu de l'opposition ait accès aux dossiers? **Le sectarisme et la peur de ses adversaires ne sont pas bons conseillers.** C'est une conception archaïque de l'action politique, question de génération et d'éducation je suppose. **Au sectarisme et à la peur, j'oppose la tolérance et le respect. Sachez que rien n'empêchera les élus de gauche de faire leur travail d'élus de proximité.** Nous sommes à votre disposition, si vous le souhaitez, n'hésitez pas à nous contacter par mail apitalier@yahoo.fr ou par téléphone au 06 88 99 69 84.

Pour le groupe « Construire l'Avenir Ensemble »

Anthony Pitalier



Le degré élevé de la prévention « canicule »

Depuis dix ans, on n'a pas enchaîné de longues journées et nuits de chaleur si caractéristiques de la mortelle canicule de 2003. Principal enseignement de l'hécatombe : il faut se tenir prêt !

« **On craint** pour soi ou pour autrui ? Alors, on prévient ». À tout moment de l'année, toute personne isolée qui se sent vulnérable est invitée à prévenir le Centre communal d'action sociale (Ccas), Tél. 02 51 23 88 06. Toute personne inquiète pour quelqu'un de sa famille, un voisin... doit agir pareillement. Autres relais, les médecins, infirmiers et professionnels de la santé sont sensibilisés au danger, et pareillement les responsables du club local du 3^e âge.

Le maillage de prévention étant ainsi dressé, le Ccas sait qui protéger ou secourir en priorité. Il mobilisera du personnel pour visiter les personnes signalées ou organisera leur transport dans les locaux frais avec des véhicules climatisés, etc.

La collectivité castelolonnaise se tient ainsi prête en fonction des directives nationales et départementales, et avec des consignes graduées selon le niveau de danger.

Consignes basiques :

- boire de l'eau souvent et beaucoup,
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes,
- maintenir son logement frais,
- se rafraîchir le corps [douche, brumisateur...].

Plus de précisions : www.sante.gouv.fr/canicule/; Tél. 0 800 06 66 66, appel gratuit depuis un poste fixe.

Tranquillité vacances

Maison surveillée : Vacances plus tranquilles !

Pas la garantie absolue contre le cambriolage, mais bel et bien une veille ! Tel est l'esprit de l'opération **Tranquillité vacances** que la **Police municipale** propose aux Castelonnais s'absentant de leur domicile quelque temps.

Un coup d'œil en passant dans le quartier, un passage à un moment inattendu... les policiers resteront attentifs durant la période d'absence. Tout indice de désordre dans l'environnement de la maison attirera leur attention. Alors, selon ce qui aura

été convenu au départ, ils iront voir de plus près, préveniront un voisin ou une personne désignée au préalable, etc. Tout le cadre d'intervention et de réaction des policiers municipaux est en effet expliqué aux intéressés et « calé » avec eux avant leur départ.

Pour bénéficier de **Tranquillité vacances** prendre contact avec la **Police municipale** quelques jours avant le départ prévu. Tél. 02 51 23 88 00. Totalement gratuit, le service peut être sollicité à toute période de l'année.



Déchets verts du jardin Halte au feu !

Raison de sécurité oblige, il est interdit de brûler au coin du jardin ou ailleurs les branchages, les tailles d'arbres et tous les déchets verts en général. « **Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage** », précise fermement l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012. S'il existe quelques exceptions, elles sont strictement encadrées et uniquement liées aux activités agricoles et forestières.

La Communauté de communes des Olonnes, propose une alternative : le dépôt de tout type de déchets verts à la plateforme créée exprès en zone d'activités des **Plesses**, rue Louis-Lagrange, à côté de la station d'épuration des **Plesses**. Elle est ouverte de 14 h à 18, du lundi au samedi. L'accès est gratuit pour les particuliers.

Tondeuses et engins à moteur Halte au bruit !

Tondeuse, tronçonneuse, perceuse... Ordinaires pour ceux qui s'y adonnent, le bricolage et le jardinage ne sont pas des travaux anodins pour les oreilles ou la tranquillité des voisins ! C'est pourquoi l'usage des outils ou appareils susceptibles de causer des gênes sonores n'est autorisé que dans certains créneaux horaires, ceux-ci variant selon les jours :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- le dimanche de 10 h à 12 h.